



SIGNATURE D'UNE CHARTE

DE LA COMMANDE PUBLIQUE EN CORSE

Vendredi 30 octobre 2015

10 h 00

Face à la dégradation de la conjoncture qui fragilise les TPE/PME du secteur du BTP en Corse, un groupe de travail composé des services de l'Etat, de la Collectivité territoriale de Corse, des conseils départementaux, des organismes consulaires et des organisations professionnelles, a été constitué en 2015 sous l'égide de la DIRECCTE pour élaborer une charte de la commande publique, signée le 30 octobre 2015.

LE SECTEUR DU BTP, MOTEUR DE L'ECONOMIE REGIONALE, CONNAÎT UNE CONJONCTURE DIFFICILE

Le secteur du BTP, qui représente plus de 10% de la valeur ajoutée brute de Corse contre 6% pour l'ensemble de la France, employait 10 759 personnes au 1^{er} trimestre 2015.

En 2014, près de 400 emplois ont été détruits en Corse dans le BTP et la baisse d'activité s'est poursuivie en 2015 (-4,1% d'emplois au 1^{er} semestre en glissement annuel).

LA COMMANDE PUBLIQUE, UN ENJEU ECONOMIQUE MAJEUR POUR LES ENTREPRISES, QUI BENEFICIENT ENCORE TROP PEU AUX TPE/PME

La commande publique est un des principaux leviers à la disposition des pouvoirs publics pour soutenir l'économie et l'emploi, en particulier dans le secteur du BTP.

Or, un certain nombre de marchés échappent aux entreprises locales, essentiellement des TPE/PME, soit par défaut d'information, soit par manque de technicité ou de compétitivité ou encore en raison de la qualité de la réponse. Les marchés publics étant en effet considérés comme complexes, peu d'entreprises y répondent malgré la mise en place de mesures de simplification visant à en faciliter l'accès pour les TPE/PME.

Dans ce contexte, **l'objectif des pouvoirs publics est d'optimiser la commande publique et d'en faire un atout pour la compétitivité des entreprises du secteur du BTP en Corse.** Il s'agit notamment de renforcer la coopération entre les professionnels et les prescripteurs publics, de conforter leurs pratiques professionnelles respectives, de fédérer les acteurs et surtout de simplifier les procédures et les relations entre acheteurs publics et entreprises.

L'ELABORATION D'UNE CHARTE DE LA COMMANDE PUBLIQUE VISE CET OBJECTIF.

Pour les donneurs d'ordre signataires de la charte, l'engagement est d'utiliser tous les leviers permis par la réglementation en vigueur afin de favoriser l'accès des TPE-PME à la commande publique dans le respect des principes du droit européen et français qui régissent la commande publique.

Pour les représentants des entreprises signataires, la charte permet de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de leur positionnement sur la commande publique.

Parmi les leviers favorisant l'accès des TPE/ PME à la commande publique, on peut citer :

- **Faciliter la co-traitance** (groupement d'entreprises conjoint) permettant à plusieurs entreprises de s'associer pour co-traiter un marché important que leurs seules capacités individuelles ne pourraient leur permettre.

-**Prévoir une trame de mémoire technique** permettant d'aider les entreprises à valoriser leurs offres. (Analyse de l'offre à partir d'un modèle identique pour tous les candidats).

- **Assurer la publication des marchés** (observatoire régional de la CP) afin que les entreprises disposent d'une visibilité de la commande publique.

- **Prévoir dans les dossiers de consultation une clause accordant au titulaire une avance de 20 à 30% du montant global du marché** au moment de la signature de celui-ci, pour tenir compte des difficultés de trésorerie des entreprises et notamment des TPE au démarrage de leurs prestations.

L'adhésion à la charte est ouverte à tout donneur d'ordre et représentant du tissu entrepreneurial du secteur du BTP. Les membres de la charte sont

- Les **donneurs d'ordre** : Administrations d'Etat, Collectivités Locales, Opérateurs, Organismes soumis au respect des règles encadrant la commande publique, et toutes autorités administratives.
- Les **représentants du tissu entrepreneurial du secteur du BTP** : Fédérations du bâtiment, organismes consulaires, MEDEF, CGPME, UPA, entreprises du secteur

La **Médiation nationale des marchés publics** s'est pleinement associée à cette démarche en apportant une expertise juridique et technique. Son président, Jean-Lou Blachier, a fait le déplacement pour cosigner la Charte.

Signataires de la Charte :

Christophe MIRMAND, Préfet de Corse

Paul GIACOBBI, Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Corse,

Pierre-Jean LUCIANI, président du Conseil Départemental de Corse du Sud,

François ORLANDI, président du Conseil Départemental de Haute Corse,

Jean ZUCCARELLI, président de l'ADEC,

Antoine MONDOLONI, président de la Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie

François GABRIELLI, 1^{er} vice-président de la Chambre régionale de Métiers de Corse

Jean-André MINICONI, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse du Sud,

Paul TROJANI, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Haute Corse,

Charles ZUCCARELLI, président du MEDEF,

CGPME

Guy GERMANI, président de l'UPA et de la CAP de Haute-Corse,

François PERRINO, président de la Fédération du BTP de Corse du Sud,

Fédération du BTP de la Haute Corse,

Antoine MARCAGGI, président de la CAPEB de Corse du Sud

Pierre-Olivier MILANINI, président du Conseil Régional de l'Ordre des Architectes,

François TATTI, président de la Communauté d'Agglomération de Bastia,

Jean-Jacques FERRARA, président de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien,

Joselyne MATTEI – FAZI, présidente de l'Association des Maires de Corse du Sud,

Pierre-Marie MANCINI, président de l'Association des Maires de Haute Corse,

Jean-Lou BLACHIER, médiateur des Marchés Publics.